

PLAN DE ZONAGE



Échelle 1 / 7.500°

Modification simplifiée n°1
Approuvée par délibération
en date du 23 mai 2022

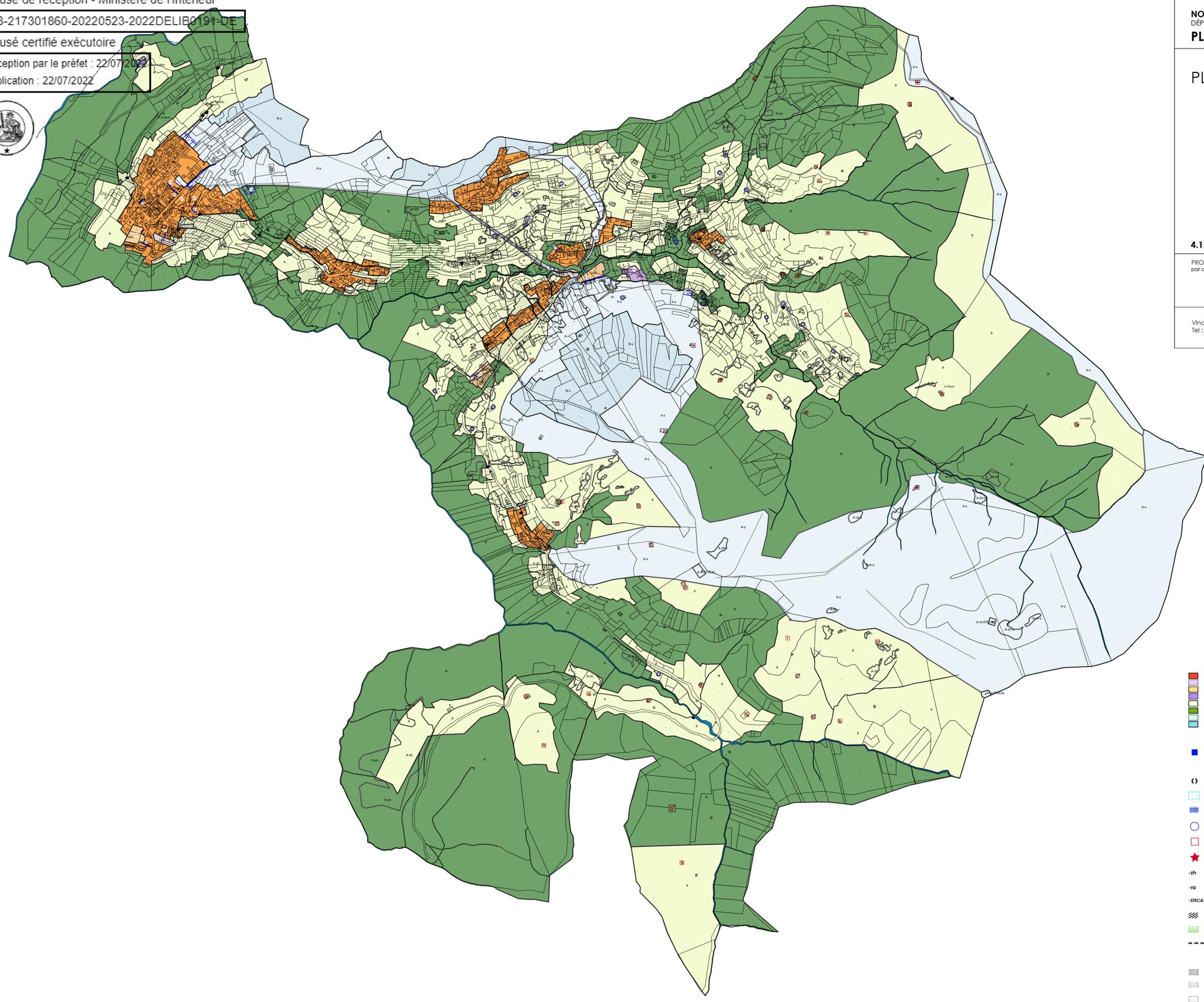
4.1.1 - ENSEMBLE DE LA COMMUNE

PROJET ARRÊTÉ
par délibération du Conseil Municipal du :
05 février 2020

PROJET APPROUVÉ
par délibération du Conseil Municipal du :
19 juillet 2021

Vincent BIAYS - urbaniste - 73000 Chambéry
Tel : 06.80.01.82.51

Liste des emplacements réservés		
N° ER	Destination	Bénéficiaire
1	Création d'un parking pour le domaine skiable	Commune
2	Élargissement d'un chemin	Commune
3	Aménagement du départ des remontées mécaniques	Commune
4	Création d'un parking	Commune
5	Aménagement d'un chemin piéton	Commune
6	Régularisation de voirie	Commune
7	Aménagement d'un chemin piéton	Commune
8	Régularisation de voirie	Commune
9	Création d'un parking	Commune
10	Création d'un garage pour les dimanches	Commune
11	Création d'un parking pour le domaine skiable	Commune
12	Non affecté	Commune
13	Non affecté	Commune
14	Non affecté	Commune
15	Création d'un réservoir d'eau potable	Commune



Légende :

- U : Zone urbaine
- Uep : zone urbaine destinée aux équipements publics
- 1AU : Zone à urbaniser
- 2AU : secteur à urbaniser à long terme
- A : Zone agricole
- N : Zone naturelle
- A-s : Zone agricole destinée à la pratique du ski
- N-s : zone naturelle destinée à la pratique du ski

- Éléments informatifs du PLU**
- Permis de construire accordé ne figurant pas encore sur le cadastre

- Règlements particuliers**
- Ⓢ Élément bâti patrimonial
 - Ⓢ Secteur couvert par des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)
 - Emplacement réservé (ER)
 - Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination
 - Bâtiment d'estive
 - ★ Bâtiment d'élevage
 - zh Zone humide
 - ra Restaurant d'altitude
 - STECAL Secteur de taille et de capacité d'accueil limitées
 - ▨ Périmètre de protection des captages d'eau potable
 - ▨ Corridor écologique
 - - - Limite de la bande de classement sonore (100 m de l'axe de la RD1212)

- Prise en compte des risques naturels**
- ▨ Secteur à risque fort du PIZ.
 - ▨ Secteur à risque moyen du PIZ.
 - ▨ Secteur à risque faible PIZ.